



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le 29 JAN. 2014

Mesdames et Messieurs,

Votre courrier du 30 septembre dernier a attiré une nouvelle fois mon attention sur la situation des personnels exerçant dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Comme vous le savez, je suis très attentif à favoriser la réussite de tous les élèves et à mettre en place les conditions les plus appropriées pour y contribuer. J'ai pu constater, comme vous, que la politique menée entre 2007 et 2012, en supprimant près de 80 000 postes dans l'éducation nationale, a compromis la capacité de notre école à aider les élèves les plus démunis, notamment en mettant à mal les RASED. C'est pourquoi j'ai indiqué, dès le début de l'année scolaire, que je m'attacherai à renforcer l'action des enseignants spécialisés.

Dès la concertation pour l'avenir de l'Ecole, il a été établi que la mise en œuvre effective des priorités de la refondation de l'Ecole exigeait de rénover les pratiques pédagogiques et de redéfinir les métiers de l'éducation. En effet, pour faire réussir les élèves, nous devons travailler autrement, travailler ensemble et travailler en confiance. C'est l'objet des concertations engagées depuis le mois de novembre par le ministère avec les organisations représentatives des personnels. L'un des objectifs de ces discussions est une meilleure identification des missions pour une meilleure reconnaissance des métiers.

Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires ont fait l'objet de l'un des groupes de travail qui se sont réunis dans ce cadre. Le 12 décembre, j'ai présenté mes premières décisions relatives à l'évolution des métiers de l'éducation nationale, notamment celles concernant les RASED. J'ai voulu que la professionnalisation des personnels exerçant dans les réseaux d'aide soit renforcée dans le cadre de missions pérennisées. Celles-ci sont clairement définies : les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires travaillent collectivement avec les équipes pédagogiques pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui se manifestent dans l'école et qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Ce travail, complémentaire de celui des enseignants des classes, permettra de mieux prendre en charge les difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires des élèves, ainsi que d'assurer un suivi psychologique des enfants qui en ont le plus besoin.

Mesdames et Messieurs les membres
du collectif national RASED

.../...

J'ai aussi demandé que le travail en équipe et en réseau des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires soit conforté. Il est réaffirmé à travers les 108 heures annuelles prévues dans les obligations réglementaires de service et dédiées à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à la participation aux conseils d'école et à la synthèse.

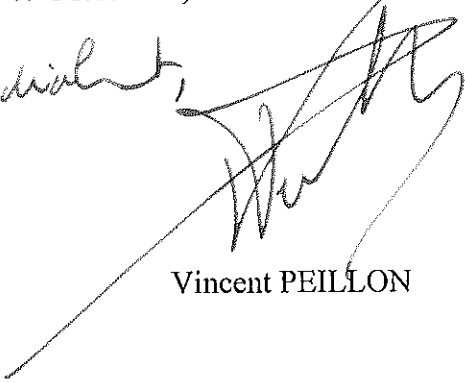
J'ai voulu que le pilotage du dispositif soit amélioré. Il se fera au niveau de la circonscription dans le cadre d'un « pôle ressource ».

Enfin, j'ai demandé aux recteurs d'académie d'élaborer une cartographie des besoins (notamment dans l'éducation prioritaire), de relancer la formation pour répondre aux vacances de postes et aux postes créés, et de poursuivre le mouvement amorcé dès les mesures d'urgence de l'été 2012 de création de postes supplémentaires.

Mon ambition, c'est que ces moyens nouveaux, ajoutés à une articulation significativement améliorée entre les aides spécialisées et les autres dispositifs d'aide proposés aux élèves dans les écoles, contribuent à la réussite de tous les élèves.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Vincent PEILLON